

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Madame le Recteur, Chers collègues, chers amis,

J'aimerais d'abord vous dire que ma collègue, Claudie Haigneré, aurait souhaité vivement être à mes côtés aujourd'hui. Malheureusement elle était retenue par d'autres obligations dans un cadre un peu bousculé en ce qui concerne le calendrier pour des raisons internationales que vous comprenez, je pense, à l'évidence.

Je voudrais vous dire surtout que nous avons tous conscience ici -et moi tout le premier- de l'importance exceptionnelle des Colloques qui sont organisés depuis quelques années par la Conférence des Présidents. Chacun se souvient évidemment du grand Colloque de Lille sur l'autonomie des universités. Mais on se souvient encore, par exemple, du Colloque de Mulhouse sur la vie étudiante qui était lui aussi très riche, extrêmement intéressant, et je dois dire qu'à nouveau vous avez choisi un thème qui est particulièrement pertinent pour la réflexion d'aujourd'hui sur l'université en nous invitant les uns et les autres à réfléchir sur l'évolution des personnels des universités au XXIème siècle.

Il est clair qu'au moment où nous entrons dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, les missions, mais aussi, pourquoi pas, les statuts des enseignants-chercheurs sont appelés à évoluer en même temps que la question de l'encadrement va se poser à l'évidence dans des termes tout à fait renouvelés et qui supposent de notre part une anticipation et une réflexion en profondeur.

Je voudrais avant d'aborder plus précisément ce thème qui fait l'objet du colloque d'aujourd'hui et d'hier, donc cette question des personnels, essayer de resituer les quelques réflexions que je vous proposerai tout à l'heure dans un cadre plus général qui est celui des réformes que nous mettons en place au Ministère dont j'ai la charge et qui sont d'ores et déjà, je dirais, plus que tracées, mais pour une part inscrites dans la réalité.

D'abord, je voudrais vous rappeler, mais vous le savez tous, que nos réflexions s'inscrivent dans le cadre d'un projet général qui est peut-être le principal projet politique de l'actuel gouvernement, qui est le projet de la décentralisation. Et vous le savez, je n'ai pas souhaité pour l'essentiel transférer des compétences en matière d'enseignement supérieur aux collectivités territoriales, à l'exception d'un domaine particulier qui est la construction et la réhabilitation du logement étudiant dans la mesure où la demande des collectivités territoriales était d'abord très forte, ensuite tout à fait légitime et argumentée et, je dirais, surtout extrêmement prometteuse pour les étudiants puisqu'il est certain que ce transfert permettra dans certaines circonstances de concurrencer véritablement, notamment dans les régions frontalières, des universités étrangères car il est évident qu'en aménageant, si je puis dire, la vie des étudiants on rend l'université qui au centre de cet aménagement particulièrement attractive.

Cela étant dit, je voudrais être clair sur un point, puisqu'il y a des rumeurs sur le sujet. Je voudrais être particulièrement précis et vous dire que la gestion et l'affectation des logements resteront de la responsabilité des CROUS lesquels n'ont vocation ni à disparaître, évidemment, je l'ai entendu quelque part, cela me paraissait tellement absurde, mais enfin bon, mieux vaut dire les choses clairement, ni non plus, je le précise très clairement, avoir leurs personnels placés sous la responsabilité des collectivités territoriales. Je veux que les choses soient bien claires malgré les rumeurs parfois insidieuses qu'on a fait courir à ce sujet. Il s'agissait simplement, donc en transférant cette question aux collectivités territoriales, mais non des personnels des CROUS, de faire en sorte que la problématique du logement étudiant soit mieux intégrée à la politique de la ville, ce qui est évidemment un enjeu très important.

Donc, j'ai choisi de privilégier, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, ce qu'il est convenu d'appeler la décentralisation fonctionnelle, c'est-à-dire l'autonomie des établissements universitaires sur laquelle le Premier Ministre, alors qu'il n'était pas encore Premier Ministre, vous vous en souvenez, était intervenu de façon très vigoureuse à ce colloque de Lille en rappelant tout à fait à juste titre comment l'autonomie, la responsabilité plus grande des universités était une nécessité, mais aussi comment cette autonomie plus grande, cette responsabilité plus grande devait avoir pour répondant, si je puis dire, pour correspondant une plus grande évaluation, une évaluation plus rigoureuse de nos universités et ces trois termes : autonomie, responsabilité, évaluation sont évidemment au coeur du projet de loi que je déposerai devant l'Assemblée dès que la loi organique de décentralisation aura été votée, c'est-à-dire très probablement au tout début de l'été.

Je voudrais vous dire que ce projet de loi aura quatre axes fondamentaux. Je voudrais évoquer très brièvement avant de revenir à la question des personnels et de leur évolution nécessaire dans ce XXIème siècle.

Quatre axes fondamentaux.

Il s'agira d'abord de lever les contraintes qui pèsent sur les universités. Ce sont des mesures apparemment techniques, mais enfin pour vous pour vous qui connaissez le fonctionnement de ces universités comme personne, ce sont des mesures dont vous savez qu'elles sont très importantes.

Deuxième point. il s'agira d'ouvrir les universités sur les collectivités territoriales, ce qui ne veut pas dire régionaliser.

Troisième point: il s'agira de renforcer les équipes présidentielles. Je sais que c'est un sujet délicat, mais il fallait aller de l'avant.

Et quatrième point : il faudra en effet mieux évaluer nos établissements.

Je détaille rapidement ces quelques points pour que vous entendiez de la bouche du Ministre lui-même et non pas par rumeur, ou par circulaire ou par texte plus ou moins valide, les décisions qui seront donc proposées à la représentation nationale à l'été.

D'abord lever un certain nombre de contraintes qui pèsent sur vos universités.

Je sais que vous êtes, une immense majorité ici, demandeurs d'une levée de ces contraintes et je pense qu'en grande partie nous allons répondre simplement sur ce chapitre à vos demandes.

Premier point: évident, je dirais, le président doit pouvoir déléguer sa signature, notamment pour la passation de marchés publics.

Deuxième point. le conseil d'administration doit pouvoir délibérer à la majorité des 2/3 des membres présents.

Troisième point : l'Etat ne doit plus intervenir systématiquement dans la décision des universités lorsqu'il s'agit de modifier leurs structures, on est dans une situation absurde aujourd'hui.

Enfin, les missions des comités techniques paritaires doivent pouvoir être confiées aux conseils d'administration

Et enfin, je pense que la CPU n'a pas un besoin absolu d'être présidé par le Ministre. C'était ma rubrique Hara-Kiri, mais enfin je crois que cela méritait aussi d'être signalé parce que c'est une particularité qui est tout de même un petit peu étrange et je crois que cela n'apporte

rien, cela ne vous apporte rien et que l'on peut parfaitement avoir des relations entre conférence des présidents et ministère qui ne passent pas par cette présidence par le ministre.

Deuxième grand axe, ouvrir les universités sur les collectivités territoriales :

J'ai dit tout à l'heure que je n'avais pas souhaité entrer dans la logique de la décentralisation territoriale, de la régionalisation. Mais je le dis sincèrement : je me suis opposé à l'idée qui pouvait être intéressante. Je ne nie pas qu'elle était séduisante à bien des égards, mais néanmoins je m'y suis opposé pour des raisons que je vais vous indiquer dans une seconde à la création de PRU, comme je me suis d'ailleurs opposé dans un autre contexte à la transformation des rectorats en EPR, en établissements publics régionaux. D'abord, parce que je ne voulais pas multiplier -comme disait Okham : « les entités sont nécessaire »- ajouter des établissements publics supplémentaires dans un paysage qui paraît déjà assez complexe et ensuite parce qu'il ne me paraît absolument pas nécessaire d'avoir un nouvel établissement public pour tisser entre universités et collectivités territoriales des relations qui soient plus efficaces encore qu'aujourd'hui. Je crois que ces relations peuvent se passer par des conventions simples, par des contrats, qui feraient alors partie intégrante du contrat d'établissement ou par la création de GIP, à votre initiative bien sûr puisqu'il va de soi -mais cela va peut-être mieux en le disant- il est clair que l'objet d'un tel partenariat avec les régions, si l'on exclut ce qui relève du domaine de l'Etat, devrait bien entendu être déterminé par les initiatives des universités, et j'imagine -mais je dis bien, j'imagine, ce n'est pas à moi d'en décider- que de tels partenariats pourraient porter à l'avenir sur les différents aspects de la vie étudiante par exemple, mais aussi je crois que ce serait très souhaitable sur la vie internationale, également sur la valorisation de la recherche ou encore sur la gestion du patrimoine. Et je dis bien gestion du patrimoine et non pas propriété du patrimoine ; d'abord parce que j'attends les conclusions du rapport du Sénat qui vient de nous être remis, dont on a eu connaissance il y a deux jours, mais enfin il est assez substantiel, il est assez complexe pour qu'on prenne le temps les uns et les autres de le méditer et de le discuter. J'attends également les conclusions de la mission commune confiée avec Francis Mer et Gilles de Robien à nos différentes inspections et puis surtout je ne voulais pas hypothéquer par cette question du patrimoine la possibilité donc d'évoluer vers la problématique du budget global dans le cadre de la LOLF qui en revanche me paraît nécessaire rapidement, qui me paraît être un point essentiel.

Troisième axe: toujours dans le contexte, dans le cadre de cette décentralisation fonctionnelle, donc après tout ce qui concerne lever les pesanteurs qui entravent le fonctionnement de nos universités, après ce deuxième axe touchant la décentralisation plutôt les liens avec les collectivités territoriales, un troisième axe qui serait de renforcer et donc de responsabiliser encore davantage les équipes présidentielles tout en améliorant -c'est une demande notamment des étudiants- le fonctionnement démocratique des universités. Nous prévoyons notamment de modifier les modalités des élections des vice-présidents -dont au moins un vice-président étudiant- pour que les équipes présidentielles soient plus homogènes, mais aussi de rendre possible le renouvellement du mandat du président. Je souhaite également introduire dès aujourd'hui les dispositions législatives qui permettront aux universités d'évoluer comme je viens de le dire en direction du budget global dans le cadre de la LOLF. Evidemment, il faudra déterminer exactement le périmètre, également fixer le calendrier, également les mécanismes de contrôle, et je souhaite que sur ces trois points : définition du périmètre, mécanisme de contrôle et calendrier, la concertation soit évidemment la plus large possible avec vous.

Enfin, quatrième et dernier axe au sein de cette première rubrique : décentralisation fonctionnelle. Il faut évidemment -c'est le pendant de l'autonomie et de la responsabilité- entrer dans une logique de meilleure et plus rigoureuse logique d'évaluation des établissements. Alors, le contrat pluriannuel en est l'occasion. Mais il faut, je crois, revoir nos procédures pour mieux évaluer à la fois les résultats du contrat précédent et aussi les objectifs du contrat futur.

Il est clair que le CNE -le conseil national d'évaluation- aura dans ce cadre un rôle extrêmement important à jouer. Mais il est clair aussi qu'il nous faudra un jour ou l'autre réfléchir à la meilleure façon d'évaluer les enseignants-chercheurs si l'on veut --- et je pense que nous le voulons tous- nous engager dans une réflexion sur la redéfinition de leurs missions, la diversification de leurs missions, la prise en charge d'une meilleure prise en charge de leurs diverses missions et si nous voulons nous engager dans une logique qui serait celle de l'évolution de leurs statuts. Nous avons déjà sur ce sujet rencontré les présidents des sections du CNU. Mais il faudra aussi mettre en place, je dirais, de nouvelles formes d'évaluation, de contrôle de la gestion des universités, problématique sur laquelle nous travaillons, donc toujours dans le cadre de l'autonomie budgétaire et dans le cadre de la LOLF, avec mes collègues de Bercy. Nous avons tout un groupe de travail qui réfléchit sur cette question de l'évaluation de la gestion des budgets des universités.

Alors je suis bien conscient qu'avec ces quatre grands axes dans le cadre de la décentralisation fonctionnelle, qui vont renforcer l'autonomie des universités, et même si je crois ils représentent à nos yeux -et je crois que nous sommes probablement majoritairement d'accord entre nous dans cette salle- j'ai bien conscience que même si ces mesures représentent un progrès important, elles ne sont pas en elles-mêmes suffisantes pour permettre à nos universités, elles ne sont pas en elles-mêmes suffisantes pour permettre à nos universités, de relever les défis de la concurrence internationale. Voilà pourquoi j'ajouterais encore trois orientations qui structurent ma politique universitaire, trois orientations qui viennent compléter donc ces réflexions sur la décentralisation fonctionnelle et que je voudrais évoquer très brièvement avant d'en venir au coeur du sujet lui-même.

Première réflexion - il faut vraiment que nous travaillions à un meilleur accueil des étudiants étrangers en même temps qu'à une meilleure mobilité de nos étudiants. Il est clair que la problématique du logement étudiant n'est pas indifférente à cette questions, il est clair aussi que ce que nous mettons en place -et vous savez que nous avons beaucoup avancé ces derniers mois sur les sujet- en matière d'harmonisation des diplômes européens, en matière de LMD, va évidemment dans le bon sens, mais il est clair aussi que nous attendons beaucoup de vous pour lever les dernières difficultés qui hypothèquent encore la parfaite mise en oeuvre de ces problématiques du 3-5-8 ou du LMD. Nous avons besoin de vous pour y parvenir. Vous savez qu'on a fait beaucoup de progrès ces tout derniers temps puisque nous avons réussi à régler notamment les différends qui opposaient je dirais -enfin, qui opposaient, de façon sympathique, mais qui opposaient quand même- les grandes écoles aux universités et les grandes écoles entre elles. Il y a là en tout cas des progrès considérables qui ont été accomplis ces tout derniers temps avec la mise en place de la MSTP, mais évidemment des difficultés subsistent encore et encore une fois sur ce sujet nous avons à l'évidence besoin de vous.

Deuxième axe de réflexion. il faudra bien à un moment ou un autre et le plus tôt possible s'engager dans la voie d'une mutualisation des moyens, d'une mise en commun de nos moyens universitaires. Vous savez qu'à peu près la moitié de nos universités ne dépassent pas 15000 étudiants. Nous avons donc beaucoup de moyennes, voire de petites universités, et que c'est quelque chose qui à la fois n'est pas satisfaisant en termes je dirais simplement de

gestion -pardon d'en parler- mais enfin vous évoquiez tout à l'heure les difficultés budgétaires, cela fait partie aussi bien sûr du problème mais je crois sur tout que ce n'est pas raisonnable en termes de concurrence internationale et qu'il faut -tout en faisant attention au problème d'aménagement du territoire, aller tout de même dans le sens d'un renforcement et d'une mutualisation de nos moyens universitaires, de nos universités. Et je crois que si nous ne le faisons pas, nous serons en grande difficulté par rapport à la concurrence étrangère et même si cela devait se solder par une diminution du nombre des universités, je n'y serais pas opposé, pour dire les choses, là aussi, sans langue de bois.

Et puis, troisième axe : il faudra bien et du coup cela va me permettre d'en venir à la problématique centrale de votre congrès: adapter les statuts des personnels. Je vous que cela suscite quelques remous, mais il faut bien dire les choses. Il faudra en effet adapter les statuts de nos personnels aux besoins de nos universités et qu'une autonomie plus grande des universités accompagnée de responsabilités nouvelles va requérir à l'évidence un renforcement de l'encadrement. Je vais y revenir dans un instant. Donc, je voudrais vous présenter, pour pratiquement conclure, mais c'est l'essentiel, puisque cela touche à votre sujet, une série de réflexions brèves mais précises à la fois sur le statut d'enseignant-chercheur et évidemment sur la question de l'encadrement et des IATOS.

Sur les enseignants-chercheurs, je proposerais d'aborder trois pistes de réflexion et d'action en m'inspirant évidemment de l'excellent rapport du Président Espéret, incontournable sur le sujet, cela va sans dire..... Je vois que cela le fait sourire, c'est bien.

Premier point : sur la modulation des services. Je crois que lorsqu'on parle des nouvelles missions des enseignants-chercheurs, je ne vais pas les commenter, elles sont parfaitement commentées, décrites dans le rapport Espéret que nous avons tous présent à l'esprit, il est évident que nous sommes tous obligés d'admettre aujourd'hui que les universités devraient avoir le droit de décider de moduler les obligations de services des enseignants-chercheurs en fonction de leur stratégie, je dirais, de politique universitaire. Il est également temps d'admettre, sans même parler de la politique des universités, qui suppose cette souplesse dans la définition des services, il est clair que si l'on se place du point de vue des enseignants-chercheurs, -et j'en ai quand même été un pendant vingt ans, je sais tout de même concrètement ce que cela représente, j'ai dirigé des centres de recherche, j'ai participé à ces commissions de spécialistes, j'ai rempli des fonctions administratives au sein des universités dans lesquelles j'ai enseigné- et donc il est clair que dans la vie des enseignants-chercheurs, il faut que nous admettions qu'il y a des moments où on a envie de privilégier telle mission plutôt que telle autre, il y a des moments de sa vie où on se donne à plein à la recherche, d'autres où on accepte d'entrer dans des perspectives qui sont davantage prises par la pédagogie, par l'innovation pédagogique même éventuellement, et il y en a d'autres moments où on se consacre à des tâches d'intérêt général qui sont parfois ingrates, mais il faut bien que les universités y sacrifient aussi. Il est donc clair que nous devons réfléchir à la redéfinition de ces services statutaires des enseignants-chercheurs et que les définir simplement en termes de nombre d'heures d'enseignement passées en présence des étudiants, c'est insuffisant, c'est injuste et c'est archaïque. Il faut bien que l'on avance sur ce sujet. Et en même temps, si je ne veux pas faire de démagogie et raconter des balivernes, il faut bien que je dise aussi de la façon la plus nette que cette réflexion sur les missions, sur le statut des enseignants-chercheurs, sur la reconnaissance des différentes activités de recherche, d'administration, de pédagogie, et qui ne sont pas forcément en présence des étudiants, cela ne peut pas déboucher sur une demande massive de création d'emplois par les établissements parce qu'aucun gouvernement, aucun ministre ne sera capable d'y répondre. Les gens qui vous raconteront le

contraire vous raconteraient des balivernes parce que la situation budgétaire de la France -et j'y reviendrais tout à l'heure pour répondre à une interpellation parfaitement légitime du président- la situation budgétaire de la France elle est très, très difficile et que si nous passons la barre des 3 % de déficit budgétaire, nous serons rappelés à l'ordre -il faut savoir ce que cela veut dire- par l'Europe tout entière. C'est elle qui va venir mettre de l'ordre dans nos finances publiques. On a là une vraie difficulté et il faut aussi que vous en soyez conscients; en tout cas, moi je ne peux pas ne pas l'être. Je reviendrais tout à l'heure sur ces questions mais je voulais dire qu'il faut par conséquent réfléchir à cette question cruciale qui au coeur de votre colloque. Il faut réfléchir sans s'engager dans des perspectives qui seraient tout à fait utopiques. J'ai par conséquent demandé à l'un de vos collègues -le Président Belloc, que je remercie chaleureusement au passage d'avoir accepté cette mission- d'accepter justement une mission que je trouve absolument capitale qui consistera justement à réfléchir pour faire des propositions concrètes dans les six mois qui viennent nous permettant de modifier le décret de 84 dont vous parliez tout à l'heure et qui devraient tenir compte à nouveau des conclusions du rapport Espéret, mais je vois que vous n'êtes pas bien loin l'un de l'autre et que la concertation doit pouvoir s'organiser assez facilement.

Deuxième point que je voudrais souligner dans cette perspective touchant au statut, aux missions des enseignants-chercheurs, c'est qu'il faut évidemment que nous nous engagions beaucoup plus rapidement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, ou plutôt plus efficacement dans la problématique des échanges entre enseignants-chercheurs et chercheurs. A défaut d'un statut unique -moi, l'idée d'un statut unique cela ne me choque pas du tout, c'est une très, très bonne idée, mais soyons réalistes, avançons à petits pas, je dis que c'est une très bonne idée, je me place du point de vue de quelqu'un qui a été à la fois chercheur au CNRS et enseignant à l'Université et qui parfois ne voyait pas bien pourquoi il était dans un lieu plutôt que dans un autre sinon parce que des commissions avaient décidé de le choisir d'un côté plutôt que d'un autre, sans quoi franchement la différence n'est pas abyssale, en tout cas dans mes disciplines, si je puis dire, c'est pas très visible, mais soyons réalistes- en tout cas ce que je souhaiterais c'est que nous réfléchissions aux moyens de rendre réelle cette mobilité entre enseignants-chercheurs et chercheurs et notamment du côté qui a le moins bien marché manifestement parce que les incitations qui étaient données étaient insuffisantes, je veux dire dans le sens des organismes de recherche vers les universités ; il est évident -c'est comme cela- qu'on trouve davantage probablement de professeurs, de maîtres de conférences, bref d'enseignants-chercheurs désireux d'intégrer un organisme de recherche que le contraire parce qu'on est directeur de recherche au CNRS on peut très bien avoir une petite charge de cours sympathique dans un DEA, c'est agréable, cela permet de garder le contact avec les étudiants, mais pourquoi lâcher pour autant un poste de chercheur qui a des avantages sur lesquels je n'ai pas besoin de revenir aujourd'hui puisque probablement vous les connaissez aussi bien que moi.

Donc, il me semble qu'il faudrait faire des propositions concrètes et donc je le ferai très rapidement pour essayer de rendre crédibles ces propositions d'échanges entre organismes de recherche et universités.

Troisième point: je pense qu'il faudrait que les universités aient bien davantage de responsabilités, de pouvoir en matière de gestion des primes. Pas pour la rime d'encadrement doctoral et de recherche parce qu'il est évident que cette prime, elle doit se gérer, si je puis dire au niveau national, il faut une visibilité pour la gérer de façon juste. Mais, premièrement cette prime pourrait être compatible avec d'autres primes, pourquoi pas, je pense que ce serait un vrai progrès et d'autre part en ce qui concerne les autres primes, comme d'ailleurs en ce qui concerne les promotions je pense que les universités pourraient être davantage

responsables et que ce serait une bonne chose. Mais vous me direz -malheureusement je ne suis pas loin d'en convenir avec vous- que les budgets représentés par ces primes ne sont pas suffisants pour que cela puisse impulser une vraie politique universitaire ; je pense précisément que les deux points sur lesquels on doit faire porter l'effort budgétaire dans le prochain budget est évidemment la question des primes, et évidemment la question des promotions comme j'ai déjà commencé de le faire, je pense que vous vous en êtes aperçus quand même en ce qui concerne les promotions en particulier.

Sur les personnels IATOS, quelques mots aussi puisque je connais -vous l'évoquiez tout à l'heure, Monsieur le Président- les difficultés qui sont liées à la multiplicité des statuts et au fait que dans un même laboratoire on peut trouver des ITA, des SASU, des ITRF et je sais que c'est évidemment très difficile.

En même temps vous m'accorderez qu'il n'est pas facile non plus de créer un quatrième statut de la fonction publique, qui serait la fonction publique universitaire ce serait peut-être souhaitable, mais là encore soyons réalistes et pensons à construire les IATOS resteront des fonctionnaires de l'Etat. Je pense cependant que l'on peut -en tout cas dans un avenir de quelques années-, il est néanmoins possible d'améliorer les choses dans deux directions. Je vais les évoquer avant de conclure. Rassurez-vous ; j'en ai bientôt terminé.

Il me paraît d'abord nécessaire de renforcer de manière très significative l'encadrement des universités. C'est nécessaire de façon évidente : on n'y échappera pas. On ne peut pas avoir des universités qu'on invite à être plus autonomes, qu'on invite, je viens de le faire, à être plus grosses, plus importantes, qu'on invite à gérer elles-mêmes un budget global dans le cadre de la LOLF, qu'on invite à mettre en place des activités nouvelles, ou du moins à développer des activités qui existent du moins notamment en matière de formation continue et de VAE, et en même temps ne pas renforcer l'encadrement. Voilà pourquoi j'ai créé -cela va se voir bientôt- une direction d'encadrement pour bien montrer toute l'importance que j'accorde à cette question d'encadrement et notamment au sein des universités. J'ai demandé évidemment à cette direction de nous donner une réflexion très rapidement et des propositions concrètes pour améliorer la formation initiale et continue de ces métiers d'encadrement -que je salue en présence de leur directrice, ici dans cette salle-. Ce travail sera effectué évidemment en concertation étroite avec la CPU, avec l'Agence de Modernisation des Universités et avec l'association des secrétaires généraux, mais il nous fallait d'ores et déjà réagir et agir clairement et c'est la raison pour laquelle dans la loi de finances j'ai d'ores et déjà vous le savez décidé de centrer le budget sur les postes de catégorie A, pour l'essentiel, un peu de catégorie B et pas de catégorie C, mais j'ai donné la possibilité aux universités de transformer ces postes de catégorie C en postes de catégorie A ou B. Je crois qu'il faudra l'année prochaine continuer d'aller dans ce sens en attendant de rendre des propositions plus amples sur l'amélioration de l'encadrement de nos universités.

Deuxième axe : je pense que comme pour les personnels enseignants-chercheurs, il faut que nous responsabilisons davantage les établissements. Cela passe notamment par la déconcentration sur les établissements de certains concours de recrutement et par la gestion aussi par les établissements des différentes catégories de personnels, par la création aussi, s'il le faut, et cela rentre dans le cadre de ce que je disais tout à l'heure, au moyen de la mutualisation des établissements de centre régionaux chargés d'organiser les concours et de gérer les personnels; La future direction des personnels et de modernisation de l'administration est chargée de ce dossier. Cela passera aussi par une plus grande responsabilité des établissements dans la gestion de l'enveloppe indemnitaire globale qui pourrait leur être déléguée et qui, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les enseignants-

chercheurs, pourrait être abondée dans une certaine limite par le budget de l'établissement. Je sais là encore qu'une telle évolution ne peut être efficace que si dans le même temps certaines réglementations sont assouplies ; l'existence de trop nombreuses bases réglementaires pour les diverses indemnités -vous m'avez fait l'objection- sont beaucoup trop complexes. Il nous faut d'abord travailler sur ce sujet avec les autres ministères concernés, notamment la fonction publique et le budget, mais dès que cela sera possible, nous ferons aux organisations syndicales des propositions concrètes qui, comme je viens de l'indiquer, iront dans le sens de la souplesse et de la responsabilité des établissements.

Je conclus, si vous le permettez -j'ai déjà parlé trop longtemps, mais je voulais être un peu précis sur ces sujets- sur trois remarques : d'abord sur les mises en réserve budgétaires. Je n'évacuerai pas le problème. Je les regrette évidemment comme vous, peut-être même plus, si je puis dire ; en tout cas, autant. Je voudrais simplement préciser que pour ce qui concerne le budget de l'enseignement supérieur ces mises en réserve sont limitées puisqu'elles représentent moins de 2 % du budget. Je vous donne les chiffres exacts. Cela représente moins de 2 petits % du budget dont un quart seulement a été mobilisé jusqu'ici. Il n'y a pas péril en la demeure. Je vous rappellerai également que leur répartition vise à limiter le plus possible leur impact sur le fonctionnement des universités.

Je vous rappelle également -c'est un point important- qu'il s'agit d'un montant inférieur aux mises en réserve qui ont été effectuées l'année dernière. C'est une pratique qui est hélas est relativement courante. Ces mises en réserve tiennent largement compte non seulement de l'importance des besoins, mais aussi de l'étroitesse des marges de manoeuvre qui sont celles des établissements d'enseignement supérieur je le sais bien et je suis parfaitement conscient des difficultés qu'elles occasionnent non pas tant aujourd'hui sur le terrain que dans l'esprit de nos collègues. Donc, je souhaite que dès que possible cela puisse être levé, c'est-à-dire dès que la conjoncture économique le permettra. Mais je suis désolé d'avoir à dire que cette conjoncture économique est vraiment très difficile et qu'on ne peut pas, on ne peut pas ne pas être solidaires ; les seuls ministères qui échappent à la purge -si je puis dire- c'est le ministère de la culture (ce dont d'ailleurs, je pense, chacun d'entre nous peut se réjouir), le ministère de la défense et le ministère de la justice, mais il faut bien dire que ces ministères avaient servi par le passé -je dis les choses comme elles sont- ils avaient servi par le passé de variable d'ajustement des politiques budgétaires. C'est cela qui s'était passé et c'est vrai que leur situation est extrêmement difficile aujourd'hui.

Deuxième remarque en guise de conclusion: Je souhaiterais puisque le Président de la République l'a souhaité lui-même, que nous fassions de cette année aussi dans les universités une année du handicap. Je sais bien que c'est un problème qui est un peu marginal par rapport aux questions qu'on vient d'évoquer, mais c'est vraiment très important et vous savez je reçois énormément de demandes d'étudiants handicapés auxquelles les universités pourraient répondre la plupart du temps très simplement si vous mettiez en place, comme je vous invite vraiment à le faire, un guichet unique, une permanence d'accueil qui soit clairement identifiée dans les universités et qui permette de répondre aux demandes des étudiants. C'est pas difficile à faire, c'est extrêmement efficace et en plus vous avez beaucoup d'associations d'étudiants, de jeunes qui sont prêtes à s'investir dans une problématique comme celle-là.

Puis, enfin, dernière remarque que je voudrais faire sur les risques de communautarisme. Un certain nombre de conseils d'administration ont voté des motions à mes yeux absurdes condamnant la politique d'Israël. Ce n'est pas que ce soit absurde de condamner la politique

d'Israël. Chacun est libre de condamner la politique d'Israël comme de tout autre pays. Mais je ne crois pas que ce soit la mission des conseils d'administration que de prendre ce type de position politique et je ne pense pas que cela fasse avancer les choses. Au demeurant, si on devait condamner la politique d'Israël, pourquoi pas celle de x autres pays. Je ne vois pas les conseils d'administration s'engager dans ce type de voie de façon raisonnable. Et d'ailleurs j'observe que le président et les vice-présidents des universités d'Ile de France ont été obligés de se désolidariser de leurs conseils d'administration il n'y a pas plus tard qu'une quinzaine de jours qui venaient de voter une motion de ce type sans quorum. Je ne crois pas que ce soit souhaitable, que c'est une mauvaise image de l'université et qu'il vaudrait mieux d'éviter de s'engager dans cette direction et qu'au contraire ce qui serait extrêmement souhaitable C'est qu'on évite de mettre de l'huile sur le feu. Moi, je suis très préoccupé par le risque d'affrontements communautaires, notamment en cette période de crise internationale. Je pense que les universitaires comme les chefs d'établissements dans le secondaire doivent au contraire veiller à ce qu'on évite ces affrontements communautaires. Et pour parler très simplement entre nous à ce que les petits « beurs » ne se prennent pas pour des palestiniens et les petits juifs pour des israéliens. Donc, arrêtons de les engager de façon irresponsable dans une direction de ce type et quelles que soient les opinions que l'on a sur la Palestine ou sur la politique d'Israël, je ne crois pas que ce soit le lieu dans un conseil d'administration que d'agiter des chiffons rouges alors que la situation de nos jeunes est une situation qui, vous le savez, est parfois explosive. Donc, évitons de mettre de l'huile sur le feu et au contraire travaillons ensemble -je suis évidemment prêt à vous y aider- à ce que les affrontements communautaires n'aient pas lieu dans nos établissements. Ils ne sont pas faits pour cela et certainement pas pour y inciter.

Voilà, pardon, j'ai été à la fois, comme toujours, trop long et trop court mais en tout cas je vous remercie chaleureusement de votre attention.